AVIS PUBLIC

VILLE DE LACHUTE
Pour publication sur le site Web de la Ville
Le 2 avril 2026

Entrée en vigueur – Règlement 2026-739-300 et résolution 102-03-2026

Prenez avis que le règlement **2026-739-300** intitulé : « **Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de réduire la largeur des lots pour les bâtiments unifamiliaux jumelés et de retirer les UHA dans la zone Ha-101-1** » adopté le 2 mars 2026 est entré en vigueur le 30 mars 2026, date à laquelle la MRC d'Argenteuil a émis le certificat de conformité à son égard.

Prenez avis que la résolution **102-03-2026** intitulée : « **Adoption de la résolution concernant le Règlement numéro 2015-768 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) – zone Cv-210 – lot 2 625 214 du cadastre du Québec – 63, rue de la Princesse** » adoptée le 2 mars 2026 est entrée en vigueur le 30 mars 2026, date à laquelle la MRC d'Argenteuil a émis le certificat de conformité à son égard.

Ce règlement et cette résolution sont disponibles pour consultation au Service des affaires juridiques de la Ville.

Le 31 mars 2026
(U-2026.17)

Me Lynda-Ann Murray, greffière